

BIMONT Georges

(1889 - 1964)

Dieppe (FR)

Patents (details)

1 - Grue automobile

FR patent	501378
Application date	3 July 1919

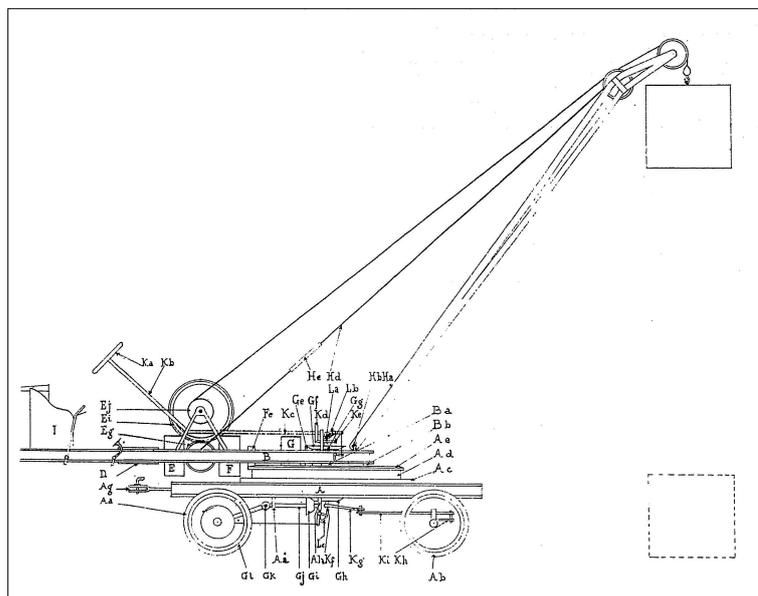
Les grues actuellement en usage sont, ou bien fixées sur des pontons flottants, ou bien mobiles sur des rails. Quelques-unes se déplacent sur rails par leurs propres moyens.

Ces grues ne peuvent donc pas ou ne peuvent qu'imparfaitement aller vers la charge. La charge doit être amenée dans leur rayon d'action.

La grue automobile se déplace par ses propres moyens avec la même aisance qu'une automobile ordinaire dont elle a toutes les propriétés. Elle est donc utilisable dans les usines, dans les bois, à la campagne, partout enfin sans qu'aucune disposition préalable ait été prise pour son passage.

De plus, elle s'oriente en tous sens et possède tous les perfectionnements des meilleures grues actuellement en service.

Un dispositif convenable placé à la partie postérieure de son châssis porteur permet accessoirement d'en faire un tracteur.



(3 drawings)

2 - Bordures métalliques de parterres, d'entourage d'arbres, de chemins, de routes et de trottoirs

LU patent	20563
Application date	14 May 1934
Co-inventor	GINDORFF Joseph

(copy to be obtained from Archives nationales)

3 - Crémaillères de fours domestiques

FR patent 802888
Application date 22 January 1936

Jusqu'ici, quelle que soit la perfection des cuisinières domestiques, et quel que soit leur mode de chauffage, les récipients contenant les mets à préparer au four étaient présentés sur des appareils coulissant sur des glissières fixées aux parois latérales du four. Deux séries, plus ou moins nombreuses de ces glissières, permettaient de modifier la hauteur des appareils portant les mets.

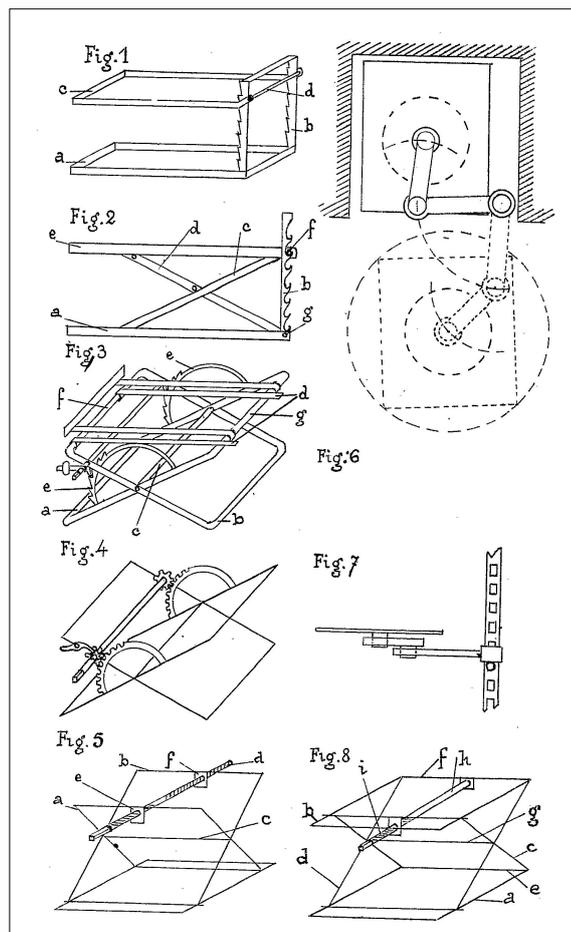
Pour surveiller la cuisson, on devait tirer l'appareil porteur hors du four, par coulissement dans les glissières. Par suite de la distance, parfois assez grande, séparant deux paires de glissières consécutives, l'appareil porteur s'inclinait vers le sol, d'autant plus qu'on le tirait plus à l'extérieur.

Dans cette position dénivelée, le récipient tendait à laisser échapper les liquides ; sous l'effet d'une traction excessive, l'appareil porteur quittait les glissières, entraînant dans sa chute les mets en préparation.

Les crémaillères de fours domestiques présentent les plats à hauteur réglable, permettent de les extraire du four, par translation ou pivotement de l'appareil porteur, sans modifier la hauteur de présentation, en les maintenant dans une position horizontale rigoureuse et constante, sans risque de déséquilibre, de dénivellation ou de chute et sans que la main de l'opérateur puisse entrer en contact avec une partie chaude de la crémaillère, dont tous les organes accessibles sont situés en dessous d'un châssis portant les plats.

Les crémaillères de fours domestiques constituent donc pour les cuisinières domestiques, quelqu'en soit le mode de chauffage, un progrès notable.

Les crémaillères de fours domestiques, objet de l'invention, sont utilisables dans toutes les cuisinières domestiques, quelqu'en soit le mode de chauffage ...



Corresponding patent

LU

4 - Patins de frein pour matériel de chemins de fer à refroidissement par circulation d'air

LU patent 25996
Application date 23 February 1939
Co-inventor GINDORFF Joseph

(copy to be obtained from Archives nationales)

5 - Foyer perfectionné plus spécialement destiné à la combustion de fines de charbon

FR patent 1033867
Application date 12 March 1951

On connaît bien les difficultés que présente la combustion dans les foyers industriels ou semi-industriels, qu'il s'agisse de chaudières de chauffage central ou de fours métallurgiques ou autres, des charbons des calibres les plus petits, par exemple de ceux connus sous le nom de fines 0/6. Ces difficultés sont encore accrues lorsque ces charbons présentent un pourcentage d'humidité et de cendres important ou se rapprochent par leur qualité des Schlamms.

La présente invention a pour objet un foyer plus particulièrement destiné à la combustion de ces fines. Il va de soi cependant qu'il peut être alimenté avec toute autre espèce de charbon.

Ce foyer est particulièrement remarquable en ce qu'il comporte une grille constituée par des barreaux plats relativement larges étagés en gradins, une admission d'air étant prévue entre les barreaux consécutifs.

Avantageusement ces barreaux sont constitués par des tables de combustion horizontales, munies sur leurs arêtes orientées vers l'intérieur du foyer, d'un rebord vertical venant prendre appui sur le barreau immédiatement inférieur. La table horizontale ne comporte aucune admission d'air, celle-ci étant prévues dans les rebords verticaux.

Suivant une autre caractéristique importante de l'invention ces barreaux sont animés d'un mouvement de translation parallèlement à eux-mêmes, un barreau se déplaçant sur toute la largeur du barreau immédiatement inférieur, puis revenant dans sa position initiale.

Ainsi, quelle que soit la finesse du combustible, aucun tamisage du charbon ne se produit sur la grille et tout danger de voir des particules de charbon non brûlé tomber dans le foyer est éliminé.

Cette translation périodique des barreaux parallèlement à eux-mêmes permet, grâce au rebord dont il a été question plus haut, le nettoyage de ces barreaux, ainsi que l'acheminement progressif des cendres et du charbon en combustion vers le bas du foyer.

